

LA FDE ET L'ÉDUCATION FACE AU NÉOLIBÉRALISME DÉCOMPLEXÉ

Dossier coordonné par

MARIE-FRANCE LE MAREC et **VINCENT CHARBONNIER**

Pourquoi les slogans contre E. Macron, J.-M. Blanquer ou C. Castaner sont-ils aussi récurrents dans les manifestations qui occupent nos rues actuellement ? Il semble que tous les secteurs, tous les services publics (éducation, santé, transports, justice, culture, etc.) sont confrontés à la même politique néolibérale visant à déréguler tout ce qui peut l'être et à réduire drastiquement les dépenses sociales. Pour parvenir à libéraliser, diviser, contractualiser... des techniques nouvelles de management s'imposent. Les projets destructeurs sont annoncés, les pseudo-concertations sont occupationnelles, les directives – anticipant souvent les votes parlementaires – descendent, par la voie hiérarchique, accompagnées de manœuvres d'intimidations, d'individualisation, de menaces, ou de répression policière ou pénale, lesquelles tendent à devenir systématiques lors de tout mouvement de contestation.



Les instances deviennent de simples courroies de transmission : ainsi, pour la FDE, que disent, que font la Conférence des présidents d'université et le Réseau des [directeur-ices] d'INSPÉ devant les attaques subies par la formation des enseignants ? C'est l'objet de la contribution de Stéphanie Péraud-Puigségur « Une CPU et un R-INSPÉ fort discrets » (p. 6 et 7). Le collectif FDE propose un « tour d'horizon des pratiques managériales dans les INSPÉ » qui diffèrent ou anticipent la mise en œuvre d'une réforme non ficelée (p. 8) et restitue la parole des enseignant-es qui n'entendent pas laisser détruire la FDE : « Les formateurs prennent la parole ? » (p. 9).

Non content de détruire la professionnalité des enseignants, le gouvernement Macron veut encore les priver de leurs droits à pension conformément au Code des pensions de la fonction publique. Le projet de réforme des retraites qui fait l'unanimité de toutes et tous les salarié-es contre lui, secteur privé comme public, mérite notre attention tant sa dangerosité pour les principes de solidarité sociale est grande, et traduit la volonté d'étendre le marché des assurances privées de retraite : « La confiscation des retraites : comble du libéralisme décomplexé ! » (Marie-France Le Marec, p. 10).

Ces politiques ont aussi pour conséquence d'accroître les inégalités sociales. L'Éducation nationale et les universités en sont un terrain privilégié et les luttes des écoles à l'université se multiplient, en témoignent par exemple la question des E3C dans les lycées – voir ce qu'en disent nos collègues du SNES-FSU (« E3C : un concentré d'impréparation, d'inégalités qui dévalorise le bac », p. 11) – et les politiques cachées sous les dédoublements de classe dans les écoles, comme l'explique Adrien Martinez (« Des moyens pour l'école ? Quand la question de l'agir enseignant est au cœur de la guerre scolaire », p. 12-13). ■

UNE CPU ET UN R-INSPÉ FORT DISCRETS

Face à l'engagement des personnels contre la réforme de la formation des enseignants, le silence de la Conférence des présidents d'université et la discrétion du Réseau des INSPÉ ne peuvent qu'interroger. Quelles sont les raisons de cette absence de prise de position de la part de ces instances censées faire remonter auprès des ministres les questions et revendications issues des structures et composantes ?

Par **STÉPHANIE PÉRAUD-PIUGSÉGUR**,
INSPÉ d'Aquitaine

A lors que depuis des mois maintenant, les personnels des INSPÉ sont en lutte contre la réforme de la formation des enseignants (FDE) mise en œuvre par Jean-Michel Blanquer, le silence de la Conférence des présidents d'université (CPU) et la tiède discrétion du Réseau des INSPÉ (R-INSPÉ) ne peuvent qu'interroger. Pourquoi ces structures, censées faire remonter auprès des ministres les questions et revendications issues des structures et composantes, sont-elles restées si réservées alors que la colère et les inquiétudes ne cessaient de croître ?

Concernant la CPU, plusieurs hypothèses sont possibles. La première serait que la formation des enseignants n'intéresse au fond que très peu la plupart des présidents, lesquels considèrent que, dans la compétition généralisée des universités au niveau national et international, cette question n'est pas la plus porteuse en termes d'affichage, et ne fera pas gagner les quelques places convoitées dans le classement de Shanghai. Une autre raison serait qu'au sein de la communauté universitaire, il n'y a pas nécessairement de consensus sur ce que devrait être la formation des enseignants, notamment entre les personnels des INSPÉ et ceux des autres composantes.

ABSENCE DE PRISE DE POSITION

Le faux débat sur la concurrence entre disciplinaire, pédagogique et didactique, savamment entretenu par ceux qui divisent pour mieux régner (notamment en faisant monter les enchères sur les pourcentages relatifs dans les maquettes, de façon parfois bien artificielle et discutable), participe sans doute du mutisme des présidents d'université sur la question. Cette absence de prise de position réside peut-être aussi dans la difficulté à saisir les exigences d'une formation des enseignants universitaire et professionnelle : si les présidents conçoivent parfaitement que l'université doit jouer un rôle majeur dans la formation disciplinaire des enseignants, il n'est pas sûr en revanche qu'à

leurs yeux la dimension didactique et pédagogique exige d'en passer par une recherche de haut niveau, et l'idée de déléguer progressivement ces dimensions de la formation à l'employeur ne leur apparaît dans ces conditions pas si choquante.

DES COMPOSANTES TRÈS MOBILISÉES

Enfin, les ÉSPÉ puis les INSPÉ ont été, du fait de leur histoire et de leur recrutement, des composantes très mobilisées contre les évolutions successives qui ont progressivement dégradé le fonctionnement démocratique et les financements de l'université depuis la loi LRU, et contre les présidences qui soutenaient ou accompagnaient ces régressions. Ainsi, les personnels ont très tôt alerté leurs tutelles sur le fait que la procédure de nomination antidémocratique des directeurs d'INSPÉ représente une exception tout à fait scandaleuse par rapport au fonctionnement normal de toutes les autres composantes universitaires, lequel suppose d'en passer par un vote représentatif. Cela aurait dû au minimum conduire la CPU à relayer les objections des personnels concernés. Mais la remise au pas annoncée des INSPÉ ne dérange peut-être pas vraiment certains présidents, parfois embarrassés par la capacité de résistance de leurs personnels et usagers aux injonctions des ministres de l'Éducation nationale (EN) et de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation (ESRI). Et cela d'autant plus qu'eux-mêmes sont parfois tentés de réduire à la portion congrue des procédures démocratiques jugées compliquées et chronophages alors que l'université qu'ils veulent doit être « agile » (quelques-uns décident pour les autres) et « efficace » (rentable et compétitive sur le grand marché du savoir)...

POSITION ATTENTISTE DU RÉSEAU DES INSPÉ

Quant au Réseau des INSPÉ, il a d'abord adopté une position attentiste tout à fait surprenante au regard de ce que les premiers éléments livrés par le MESRI et le MEN révè-

LES PERSONNELS ONT TRÈS TÔT ALERTÉ LEURS TUTELLES SUR LE FAIT QUE LA PROCÉDURE DE NOMINATION ANTIDÉMOCRATIQUE DES DIRECTEURS D'INSPÉ REPRÉSENTE UNE EXCEPTION SCANDALEUSE PAR RAPPORT AU FONCTIONNEMENT NORMAL DES AUTRES COMPOSANTES UNIVERSITAIRES.

laient de l'ampleur de la catastrophe annoncée par la réforme de la FDE. Cette attitude a été rendue d'autant plus facile que les ministères ne diffusaient les informations que par bribes, en tenant de plus en plus les organisations syndicales à distance au fur et mesure que les contours de la réforme se précisaient. Il était alors facile de faire passer les alertes remontées par les collègues des INSPÉ pour des cris d'orfraie, d'ignorer les demandes de rendez-vous des organisations syndicales et de laisser ainsi le ministère avancer pas à pas pour mettre les acteurs face au fait accompli. Un autre élément, lié à ce que nous avons dit plus haut, éclaire aussi cette attitude excessivement passive et prudente. Le changement de procédure de nomination des directeurs d'INSPÉ met en effet sur la sellette l'ensemble des membres du réseau, et il est sans doute de bon ton, pour ceux qui voudraient conserver leur siège, de ne pas trop critiquer les initiatives des ministres. Il a donc fallu que la pression issue des personnels monte, et que la multiplication des motions issues des différentes composantes et associations disciplinaires rende la contestation de la réforme et du calendrier initialement prévu trop visible pour qu'enfin le R-INSPÉ manifeste des réserves auprès des ministres, et en appelle, sans le dire trop fort et trop publiquement, à un report de la mise en œuvre des maquettes d'un an. Bien qu'exclus, méprisés et dénigrés, les personnels impliqués dans la FDE ont donc su se mobiliser et se faire entendre ! Et cela a largement payé, comme le reconnaissent symptomatiquement le Réseau des INSPÉ et la CPU, lorsqu'ils avouent auprès des directions générales (courrier du 13 janvier 2020) : « Dans un contexte d'élection dans les universités et d'administration provisoire dans les INSPÉ [...] les équipes de direction des universités et de leurs composantes éprouvent une difficulté croissante [...] à contenir le trouble des personnels. »

MÉPRIS DES PROCÉDURES ET DES LIBERTÉS ACADÉMIQUES

Reste que les réticences manifestées par le R-INSPÉ ont porté sur la forme de la réforme – délais trop serrés au regard des calendriers universitaires et du temps nécessaire à une concertation minimale des équipes pluricatégorielles – mais pas sur le fond, qui reste pourtant très contestable et consiste en réalité à avaliser une reprise en main par le MEN de la formation des enseignants, au mépris des procédures et libertés académiques.

Ces constats doivent nous conduire à redoubler d'efforts dans l'action et à exercer une pression maximale et constante sur nos



directions (actuelles et à venir) et sur les présidences des universités, pour qu'elles exigent des ministères la mise en place d'une véritable concertation. Celle-ci doit permettre de penser collectivement des contenus et des conditions de formation à la hauteur des besoins, en s'appuyant sur l'expertise des équipes. Comme nous le montrent les dernières semaines, il ne faut donc pas nous laisser endormir par ceux qui, à force de temporiser, ralentissent la circulation de l'information et empêchent toute discussion et il nous faut au contraire les réveiller quand ils oublient leur rôle de relais entre les personnels et leurs tutelles ! ■

IL NE FAUT PAS NOUS LAISSER ENDORMIR PAR CEUX QUI RALENTISSENT LA CIRCULATION DE L'INFORMATION ET EMPÊCHENT TOUTE DISCUSSION !

COMMENT SE METTENT EN ŒUVRE LES INJONCTIONS MINISTÉRIELLES DES PRATIQUES MANAGÉRIALES DIVERSES DANS LES INSPÉ !

D'une académie à une autre ou selon les INSPÉ, les injonctions ministérielles ne sont pas traitées de la même manière. Si certains se donnent un temps de concertation, d'autres mettent la pression pour que de nouvelles maquettes soient rendues dans de brefs délais.



Par **LE COLLECTIF FDE**

« L'assouplissement » consenti par le ministre Blanquer sur le délai de mise en œuvre des maquettes actuelles la réforme de la FDE est très diversement interprété !

- Certains INSPÉ ont d'ores et déjà annoncé qu'ils reconduiraient purement et simplement à la rentrée 2020 les maquettes existantes. Pour eux, donc, le terme « report » a bien un sens ! Et cela donne du temps pour réfléchir, se concerter, négocier.

- Dans d'autres, la direction met la pression pour que de nouvelles maquettes soient rendues en février-mars, quels que soient les contenus, du moment qu'on y retrouve les éléments de langage du référentiel Blanquer (et l'« approche par compétences »). Là il s'agit de sauver la face (des directeurs et directrices) en bricolant... Sans concertation des acteurs et actrices de la formation, sans réflexion sur ce qu'il y aurait à améliorer vraiment dans la formation, ce travail peut être effectivement assez rapide ! Quelques copier-coller permettent de présenter une « maquette » répondant à l'injonction, puisqu'au fond l'essentiel est d'afficher non pas de construire.

- Dans certains INSPÉ, enfin, on affirme vouloir travailler sur de nouvelles maquettes et proposer une formation qui « tienne la route »... Mais la quadrature du cercle reste problématique dans le champ de contraintes imposées...

Les retours que nous avons se partagent entre ces diverses positions. Nous présentons un tour d'horizon des académies, au 28 janvier 2020 (voir tableau).

PORTER PLUS FORT NOS REVENDICATIONS !

Nous devons résister aux pressions pour la conception de maquettes. Nous devons exiger le temps et les moyens d'une réelle concertation et saisir ce délai pour négocier localement et nationalement afin d'améliorer la formation des enseignants. Continuons de susciter le débat avec les collègues ! Maintenons la pression localement sur nos directions, sur le R-INSPÉ, la CPU, les rectorats et les ministères... Ce report d'un an est un premier recul de la part du ministère et constitue une première victoire des personnels ! C'est un répit qu'il faut mettre à profit pour porter plus fort nos revendications. Alors ne lâchons rien ! ■

CE REPORT
D'UN AN EST
UN PREMIER
RECU DE
LA PART DU
MINISTÈRE ET
CONSTITUE
UNE PREMIÈRE
VICTOIRE DES
PERSONNELS !

TOUR D'HORIZON DES ACADÉMIES (28 JANVIER 2020)

Aix-Marseille	Se laisse du temps pour construire, concerter... Seule injonction : 30 % d'enseignants en service partagé (mais est déjà dans l'approche par compétences).
Amiens	Pas de modification de maquettes pour la rentrée prochaine.
Bourgogne	Une « maquette martyre » en cours de travail (ne fait pas consensus).
Bretagne	A priori pas de changement de maquette à la rentrée.
Créteil	Maintien des groupes de travail pour faire évoluer les maquettes dès l'an prochain.
Guadeloupe	Pression pour concevoir de nouvelles maquettes et appliquer la réforme (dont les contours sont flous et discutables).
Montpellier	D'un côté, le discours officiel est qu'il faut absolument élaborer les nouvelles maquettes, de l'autre de grosses inquiétudes sur la réforme.
Paris	La direction demande aux coordinateurs de parcours une remontée des maquettes pour début mars. Maquette PE en cours de finalisation (ne fait pas consensus).
Poitiers	Dans un premier temps, la direction prévoit de finaliser de nouvelles maquettes (au moins PE) pour mars (sans consensus), puis annonce des « aménagements » aux maquettes existantes.
Reims	Reconduction des maquettes actuelles à la rentrée 2020 et réflexion en parallèle sur la suite.
Rouen	Reconduction des maquettes actuelles et réflexion dans le cadre universitaire sur les futures maquettes.
Toulouse	Reconduction des maquettes et effectifs.

LES FORMATEURS PRENNENT LA PAROLE

À l'initiative du SNESUP-FSU, des collègues de différents INSPÉ, des camarades des syndicats enseignants de la FSU et des membres de l'intersyndicale FDE se sont réunis le 13 janvier 2020.

Par **LE COLLECTIF FDE**

QUE DISENT LES ACTEURS ET ACTRICES DE LA FORMATION QUAND ILS PRENNENT LA PAROLE ?

Ils analysent collectivement les visées politiques de la réforme et sa cohérence avec le reste des lois et réformes en cours : destruction des services publics et société précaire à deux vitesses.

Ils rendent compte de situations locales très diverses mais presque toujours problématiques : reports successifs des nominations des directeurs et directrices d'INSPÉ, flou entretenu autour des processus de recrutement, tensions au sein des équipes, manque de concertation et de temps de travail commun, épuisement des collègues, découragement et colère face aux injonctions multiples et à la confiscation de leur travail...

LIGNES ROUGES POUR LA FORMATION DES ENSEIGNANTS

Mais ils disent aussi qu'ils ont su collectivement se mobiliser contre la réforme Blanquer et sa mise en place à la rentrée. Parce que leur objectif est d'améliorer la formation et non d'obéir à des injonctions absurdes, ils formulent des lignes rouges pour la formation des enseignants :

- non à l'utilisation des étudiants comme moyens d'emploi, c'est-à-dire en pleine responsabilité dans les classes ; oui à des stages formateurs, diversifiés et accompagnés ;
- non au temps plein en responsabilité après le concours ; oui à une formation initiale continuée avec décharge pour une entrée progressive dans le métier ;
- non à des « demi-concours » sur l'année de transition (entraînant une réduction significative du nombre de places) pour ceux qui passeront les concours dans l'ancien format ; oui à une planification pluriannuelle des postes aux concours correspondant aux besoins du service public d'éducation.

LEVIERS POUR UNE AMÉLIORATION

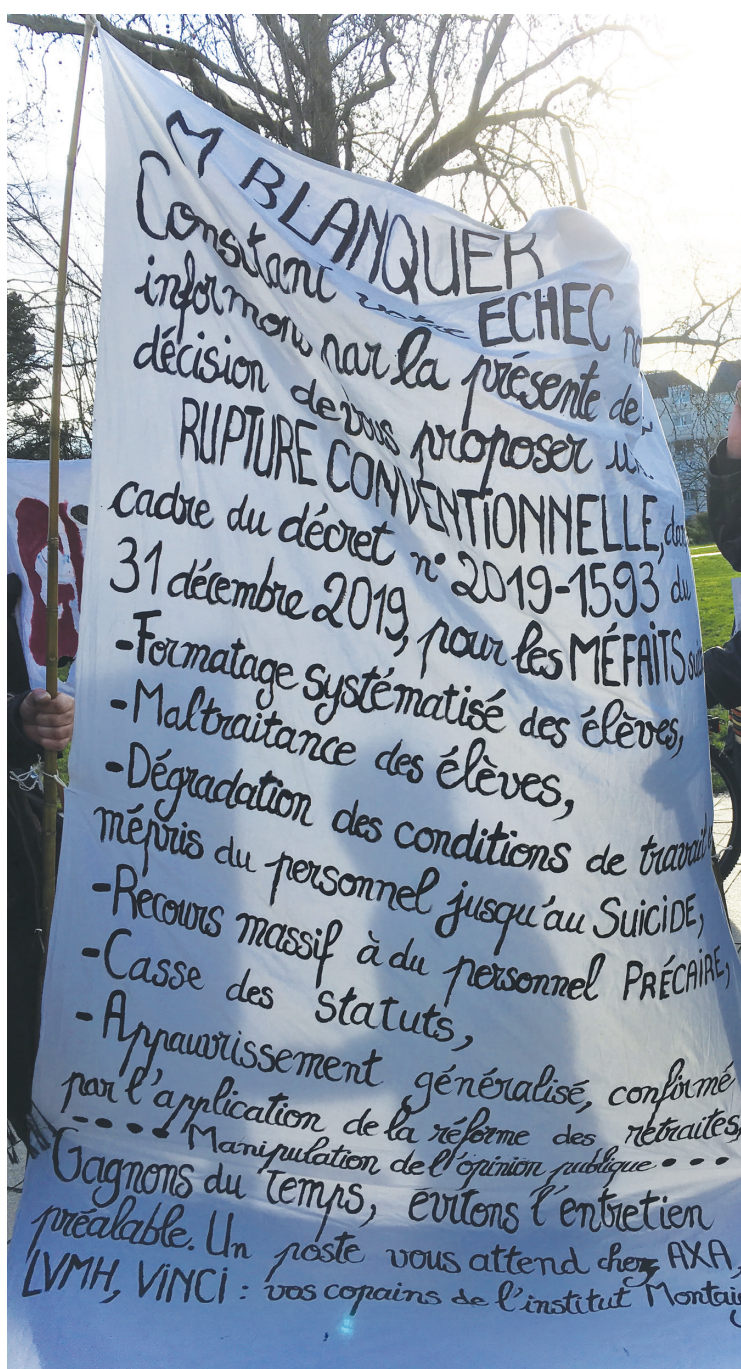
Ils dégagent les leviers possibles pour une réelle amélioration de la formation :

- le financement des études : du temps pour étudier, préparer le concours, ce qui n'est pas le cas lorsqu'on utilise les étudiants comme contractuels en responsabilité de classe ;
- le respect des règles universitaires pour l'élaboration des maquettes, avec un fonctionnement démocratique et régulier des instances ;

- des moyens pour la formation continuée après les concours (les pertes de 2013 n'ont toujours pas été « rattrapées » et on attend encore la formation T1-T2 promise).

Nouvelle réunion FDE au siège du SNESUP à Paris le 19 mars 2020 pour mesurer nos avancées ! Réservez la date et inscrivez-vous par mail : fde@snesup.fr (frais de repas et déplacement pris en charge pour les adhérents). ■

**OUI À UNE
PLANIFICATION
PLURIANNUELLE
DES POSTES
AUX CONCOURS
CORRESPONDANT
AUX BESOINS DU
SERVICE PUBLIC
D'ÉDUCATION !**



LA CONFISCATION DES RETRAITES : COMBLE DU LIBÉRALISME DÉCOMPLEXÉ !

Avec ses réformes successives, dont celle des retraites, le gouvernement détricote peu à peu le Code du travail et remet en cause les mesures de protection sociale mises en place après la Seconde Guerre mondiale.



Lors du congrès de la FSU...

Par **MARIE-FRANCE LE MAREC**,
SNESUP, université de Nantes

On assiste, malgré les résistances et les luttes, à des transformations gravissimes du fonctionnement de la solidarité dans notre société :

- destruction des éléments protecteurs du statut de salarié en détricotant le Code du travail ;
- destruction progressive du statut des fonctionnaires (qui sont garants des principes liés aux services publics) par un développement inédit de la contractualisation des personnels et des missions dans tous les secteurs et par les atteintes aux garanties statutaires des fonctionnaires en poste ;
- destruction de ce qui fait l'État social encore présent en France: l'accès à l'éducation, aux soins, aux transports, etc. en privatisant tout ce qui peut l'être, en segmentant les services selon les moyens financiers des usagers (école pour classes populaires/future élite; accès facilité aux soins avec dépassements d'honoraires contre absence de réponse aux besoins dans les déserts médicaux, prise en charge de la perte d'autonomie dans des Ehpad trop peu nombreux et sans moyens pour respecter la dignité des personnes contre maisons de retraite privées dont le coût est supérieur à deux ou trois fois les pensions de retraite moyennes des demandeurs...).

DES PENSIONS EN FORTE BAISSÉ

Et maintenant, nouvelle cible de taille: s'attaquer au statut de retraité, transformer son droit à une pension de retraite dont le taux de remplacement est fixé (entre 70 et 75 % dans le privé – incluant les retraites complémentaires comme dans le public) pour une carrière complète (dont le nombre d'années s'est alourdi avec le temps) en une allocation sociale dont le montant prévisionnel est pour le moins aléatoire pour toutes et tous, c'est le principe d'universalité macronien et son principe de solidarité où il faudra «entre ex-salariés» se partager la part du PIB bloquée autour de 14 % dans un contexte d'augmentation forte du nombre de seniors et des besoins afférents à cette catégorie de la population. Des pensions donc mécaniquement en forte baisse, et de manière automatique dans le cadre d'un système par points où la valeur de service du point (ce que vaudra un point au moment de la liquidation de la pension) sera décidée par l'algorithme (part du PIB, nombre de retraités, espérance de vie...) et appliquée au nombre de points acquis. Évidemment, on ne touche pas aux profits qui s'envolent, on ne définit pas d'autres sources de res-

sources pour financer les retraites... lesquelles dans la gestion actuelle ne posaient pas de problèmes majeurs si l'on se réfère aux travaux des Économistes atterrés par exemple. Les difficultés résultant en réalité non pas des dépenses de retraites mais de la baisse des ressources dans les caisses du fait de la suppression de cotisations patronales d'abord puis salariales orchestrées par le gouvernement (d'après le rapport du Comité d'orientation des retraites lui-même).

LES ENSEIGNANTS, LES GRANDS PERDANTS

Les enseignants sont les grands perdants de la réforme (avec les autres fonctionnaires): leur rémunération s'élève lentement et le point de départ est très bas au regard de la qualification. Pour cette raison même, la règle du 75 % du salaire des six derniers mois s'applique aujourd'hui pour calculer la pension. Pour nos jeunes collègues, ce sera en fonction des points acquis au fil de la carrière. Les simulateurs de nos organisations syndicales SNUIPP (professeurs des écoles), SNES (pour les enseignants du second degré) ou SNESUP (pour les enseignants du supérieur) constatent de manière unanime la baisse programmée des pensions de l'ordre de 20 à 30 % au moment de la liquidation pour une carrière complète! Ajoutons qu'il faut encore ne pas subir de malus pour départ avant l'âge d'équilibre (65 ans, annoncé pour le moment mais révisable à la hausse). Enfin, des dispositions vont jouer à plein contre les femmes (bonifications pour enfant de 5 % pour un des conjoints, pension de réversion limitée, voire supprimée en cas de divorce). Mais pas de panique: un minimum de pension de 1 000 euros est prévu... pour une carrière complète et à l'âge d'équilibre! Plus on s'efforce de comprendre ce que cherche le gouvernement (réduire les dépenses sociales avec des pensions minimales, favoriser l'épargne et la capitalisation individuelles pour gérer ses vieux jours...) et les dispositifs qu'il invente pour cela, plus on voit pourquoi il faut bloquer cette réforme avec laquelle nous allons perdre beaucoup! Même le Conseil supérieur de la fonction militaire refuse le projet (bien qu'ayant obtenu des garanties sur le départ à la retraite anticipé). Le 25 janvier, le Conseil d'État lui-même a rendu un avis sévère sur le projet de réforme, s'inquiétant de ses conséquences. Le 28 janvier, le Sénat demande l'interruption de la procédure accélérée d'examen du projet... Exigeons dans la rue, dans nos établissements, le retrait du projet de réforme des retraites du gouvernement qui vise à la destruction massive de notre modèle social! ■

EXIGEONS DANS
LA RUE, DANS NOS
ÉTABLISSEMENTS,
LE RETRAIT
DU PROJET DE
RÉFORME DES
RETRAITES DU
GOUVERNEMENT
QUI VISE À LA
DESTRUCTION
MASSIVE DE NOTRE
MODÈLE SOCIAL !

E3C : UN CONCENTRÉ D'IMPRÉPARATION, D'INÉGALITÉS QUI DÉVALORISE LE BAC, PREMIER GRADE UNIVERSITAIRE

Mises en place en janvier 2020 dans la précipitation, avec des défauts majeurs de conception, les nouvelles épreuves communes de contrôle continu (E3C) sont loin d'être abouties. Face au « bac Blanquer », la contestation s'est rapidement installée, tant au sein du corps enseignant que chez les élèves.

Par le **SNES-FSU**

Les E3C sont les épreuves communes de contrôle continu que passent les élèves de classe de 1^{re} dans le cadre de la réforme du « bac Blanquer ». Ce sont des épreuves ponctuelles qui portent sur les enseignements non évalués aux épreuves terminales : histoire-géographie, enseignement scientifique (voie générale), mathématiques (voie technologique), la spécialité suivie uniquement en 1^{re}, les deux langues vivantes et l'EPS (évalué tout au long de l'année). Les E3C seront organisées en trois sessions (deux durant les 2^e et 3^e trimestres de 1^{re} et une à la fin du 1^{er} trimestre de terminale). Le contrôle continu représente désormais 40 % de la note finale du bac ; 30 % pour les E3C et 10 % pour les notes des bulletins scolaires de 1^{re} et terminale.

QUALITÉ SOUVENT DISCUTABLE ET SURTOUT INÉGALE

La mise en œuvre de la réforme s'est faite dans l'improvisation et la précipitation. La banque nationale des sujets (BNS) symbolise une forme de mépris pour le métier d'enseignant. Initialement prévu pour être ouvert à tous, l'accès à la BNS est finalement restreint au proviseur et aux enseignants que celui-ci habilite. Il a fallu attendre le mois de décembre pour pouvoir découvrir les sujets, ce qui a provoqué des difficultés dans les préparations. Ceux-ci sont de qualité souvent discutable et surtout inégale. Visiblement, la procédure de vérification a été très légère. Des défauts majeurs de conception ont été identifiés, comme en maths (avec du hors-programme). Les corrections devant en théorie être dématérialisées, chaque chef d'établissement doit superviser à la fois le scannage des copies, leur anonymat et la répartition entre des correcteurs qu'il aura lui-même choisis. Cela engendre un certain nombre de questions sur les conditions de correction, le matériel informatique dédié, les décharges de cours pendant la correction, l'indemnité

de correction de 50 euros par classe promise oralement par le ministère. En l'absence de texte réglementaire, les proviseurs décident.

FORTE MOBILISATION

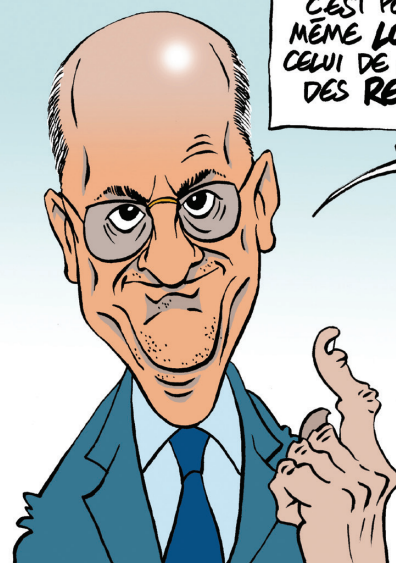
Dès le lundi 20 janvier, la mobilisation des élèves et professeurs a été forte dans de nombreux établissements pour dénoncer le « bac Blanquer », les ruptures d'égalité devant l'examen et l'impréparation. Dans près de 40 % des lycées concernés ont eu lieu grèves, manifestations, actions symboliques, distributions de tracts, initiatives des élèves. Les actions ont été diversifiées et ont conduit, localement, à des reports d'épreuves. Le ministre prétendait que ces actions étaient « illégales » et très minoritaires. Le lendemain, on dénombrait quatre fois plus de lycées concernés par le report des épreuves que la veille à la même heure. Quand le ministre va-t-il enfin écouter les enseignants et les élèves ?

RUPTURE D'ÉGALITÉ

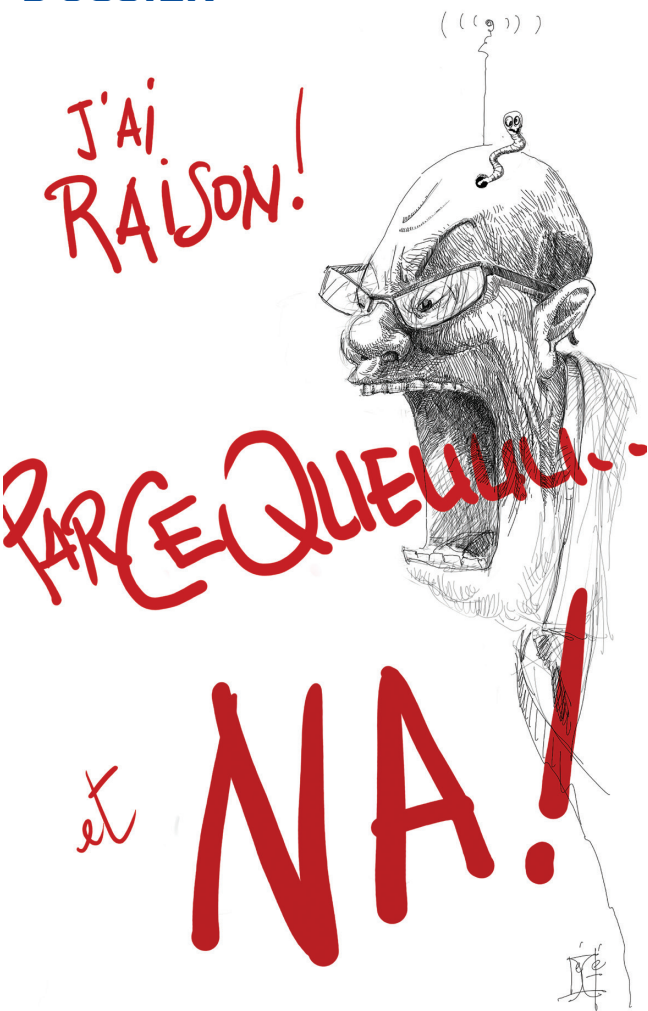
Le SNES-FSU condamne les tentatives d'intimidation des collègues par les rectorats et la non-reconnaissance de la grève par le recours à des surveillants non enseignants. Il s'agit maintenant d'obtenir l'annulation de la session de janvier-février, déjà largement perturbée (beaucoup de lycéennes et de lycéens n'ont pas pu y participer et doivent revenir pour une session de rattrapage). La rupture d'égalité est claire depuis que les premiers élèves ont partagé leurs sujets d'épreuves et que certains élèves connaissent maintenant bon nombre des sujets. Le ministre doit transformer la session du troisième trimestre en épreuves terminales et nationales, comme le propose notre pétition de décembre. Tout montre que le renvoi au local, principe central du bac Blanquer, a des effets délétères. La solution est connue : revenir à un bac avec des épreuves nationales, anonymes et terminales. C'est la solution de sagesse et de responsabilité pour garantir l'égalité des élèves devant le baccalauréat. ■

LA RÉFORME DU BAC EST UN VRAI BORDEL !

C'EST POURTANT LE MÊME LOGICIEL QUE CELUI DE LA RÉFORME DES RETRAITES !?



LE SNES-FSU
CONDAMNE
LES TENTATIVES
D'INTIMIDATION
DES COLLÈGUES
PAR LES RECTORATS
ET LA NON-
RECONNAISSANCE
DE LA GRÈVE PAR
LE RECOURS À DES
SURVEILLANTS NON
ENSEIGNANTS.



DES MOYENS POUR L'ÉCOLE? QUAND LA QUESTION DE L'AGIR ENSEIGNANT EST AU CŒUR DE LA GUERRE SCOLAIRE

Répondant à une promesse du président de la République de dédoubler les classes de CP et CE1 en zone d'éducation prioritaire, avec 12 élèves maximum par classe, le gouvernement a mis en place cette mesure à la rentrée 2017. L'objectif avancé, de réduire les inégalités scolaires et de démocratiser le système scolaire, est-il atteint? Et quelles sont les conséquences sur le travail des enseignants?

Par **ADRIEN MARTINEZ**, SNUIPP-FSU

ON CONSTATE EN CE1 POUR LES ÉLÈVES EN REP+ UNE DÉGRADATION DES PERFORMANCES ET UN ÉCART PLUS IMPORTANT D'AVEC LES ÉLÈVES HORS REP N'ÉTANT PAS DANS DES CLASSES DÉDOUBLÉES.

Avec le dédoublement des classes de CP et CE1 en éducation prioritaire, J.-M. Blanquer a fait sienne la revendication d'une diminution du nombre d'élèves par classe. Tranchons d'emblée la question : ses intentions ne sont pas les mêmes que celles qui motivaient l'argument syndical de plus de moyens pour réaliser la démocratisation du système scolaire. Non. Si des moyens ont été mis, c'est pour une tout autre raison, qui, une fois analysée, permet le dévoilement du nouvel épisode de la guerre scolaire dans laquelle nous sommes pris.

UN EFFET POSITIF DE LA RÉDUCTION DES EFFECTIFS DES ÉLÈVES EN CLASSE... TOUTE CHOSE ÉTANT ÉGALE PAR AILLEURS

La réduction des effectifs en classe a un effet positif sur la réussite des élèves et sur la diminution des inégalités. Ce sont les conclusions de l'expérimentation Star, menée aux États-Unis dans le début des années 1980, corroborées plus tard par le travail de T. Piketty et M. Valdenaire.

Mais cela n'est vrai que « toute chose étant égale par ailleurs ». Quand elle s'accompagne d'une détérioration de la professionnalité enseignante, cela peut être dramatique. C'est en tout cas ce que l'on peut conclure de l'expérience californienne, qui, en 1997, a mis en place une réduction des effectifs qui a conduit à une concentration d'enseignants inexpérimentés dans les écoles les plus difficiles, et un effondrement des résultats.

En France, le dédoublement des classes de CP et CE1 ne s'est pas fait « toute chose étant égale par ailleurs ». Ainsi le ministère énonce-t-il que « réduire les effectifs des classes n'est pas le seul critère de réussite du dispositif. [...] Ce nouveau contexte d'enseignement doit, plus encore qu'ailleurs, permettre de personnaliser les apprentissages. Tous les professeurs concernés recevront une formation spécifique à ce nouveau contexte d'enseignement. Les inspecteurs de l'éducation nationale en charge des circonscriptions REP et REP+ doivent jouer un rôle moteur. Le ministère va mettre en place les outils permettant le partage des bonnes pratiques ». Le tout au service de l'objectif de « 100 % d'élèves qui maîtrisent les savoirs fondamentaux », cantonnés au lire, écrire, compter et respecter autrui.

Pour quels résultats ? L'amélioration des performances scolaires se situe à 8 % d'un écart type en français et 13 % en maths, soit près de trois fois moins que ce que l'on aurait pu statistiquement espérer. Et on constate en CE1 pour les élèves en REP+ une dégradation des performances et un écart plus important d'avec les élèves hors REP n'étant pas dans des classes dédoublées.

LA GUERRE CHANGE DE THÉÂTRE. LA QUESTION DE L'AGIR ENSEIGNANT

J.-M. Blanquer a en effet multiplié le prescrit, particulièrement dans les CP et CE1 dédoublés : ajustements des programmes, « guide orange » sur l'enseignement de la lecture au CP, évaluations nationales standardisées articulées à une imposition des dispositifs de remédiation, directives sur les APC, les animations pédagogiques. Il a installé des groupes d'experts chargés de l'élaboration de bonnes pratiques, largement inspirées par des tenants d'une neuropédagogie con-

vents avec ses orientations politiques. Il utilise l'appareil hiérarchique comme relais de ce contrôle de l'agir enseignant, manifestant une volonté de prolétariser le métier, de le tayloriser, selon une logique similaire à celle qui a transformé les métiers manuels par le passé. S'il fallait tenter ici un premier résumé du propos de cet article, on pourrait dire que derrière la revendication d'une diminution du nombre d'élèves par classe, il y a un renforcement de l'agir enseignant quand elle est portée par le syndicalisme, et mise sous tutelle de ce même agir quand elle est le fait du ministère.

AGIR ENSEIGNANT, ENFANTS DES CLASSES POPULAIRES... LA GUERRE SE SITUE ENTRE PLUSIEURS DEVENIRS DE NOTRE SYSTÈME SCOLAIRE

Car notre ministre entend assujettir les enseignants afin qu'ils soient les vecteurs de son entêtement à bégayer les politiques les plus libérales menées depuis vingt ans (individualisation des parcours et des apprentissages, resserrement des apprentissages sur les savoirs dits « fondamentaux », mise sous tutelle de l'agir enseignant) qui ont conduit à faire de la France la championne des inégalités : selon Pisa, depuis 2000, l'écart de performance entre élèves des classes populaires et de milieux favorisés a augmenté quand il a diminué pour la moyenne des pays de l'OCDE.

Ce sont pourtant les pays qui maintiennent le plus longtemps les élèves ensemble, avec les mêmes objectifs d'apprentissage, sans orientation précoce, qui réussissent le mieux en termes de niveau général et de lutte contre les inégalités. De même, quand la France consacre 42,5 % de son temps scolaire aux autres matières que le français et les maths, les pays de l'OCDE y consacrent en moyenne 63 %, et la Finlande, qui fait partie des bons élèves dans la lutte contre les inégalités, plus de 60 %.

En individualisant les parcours et les apprentissages, en se cantonnant au lire, écrire, compter et respecter autrui, en particulier en éducation prioritaire, on par-

ticipé donc à l'augmentation des inégalités scolaires, enfermant les enfants des classes populaires dans des devenirs scolaires socialement déterminés.

Les injonctions faites aux enseignants, et de façon particulièrement entêtée dans les CP et CE1 dédoublés, sont cohérentes avec les modifications structurelles du système éducatif renforçant les processus de sélection, tels la réforme du lycée ou Parcoursup, ou ceux de ségrégations sociales telle la création des Eplei ouverts de la maternelle jusqu'au lycée pour les élèves issus des milieux les plus favorisés. Ces modifications vont à l'encontre de la nécessaire unification du système scolaire pour sa démocratisation.

Derrière la mise sous tutelle de l'agir enseignant, derrière la prolétarisation de ce métier, il y a la volonté de transformer les pratiques professionnelles afin qu'elles participent à l'augmentation des inégalités scolaires et du poids des déterminismes sociaux dans la réussite scolaire. C'est cette guerre qui est en train de se dérouler, à tous les échelons de notre système scolaire, et particulièrement là où les moyens ont été concentrés. Une guerre entre deux devenirs du système scolaire. L'un favorisant l'éviction des enfants des classes populaires, facilitant aux élèves des classes dominantes la victoire dans la bataille scolaire. L'autre visant la démocratisation de la réussite scolaire.

C'est à cette aune que le syndicalisme doit traiter de la question des moyens et de l'agir enseignant. À quel devenir scolaire servent les moyens déployés ? Quelles en sont les conséquences sur l'agir enseignant et les élèves des classes populaires ? De fait, de la question des moyens, le front a été déplacé vers celui de l'agir enseignant. Il nous faut donc mettre toutes nos forces sur cette question, pour éviter que nos métiers, assujettis, prolétarisés, ne deviennent pleinement ceux de la relégation scolaire des élèves des classes populaires. ■

Une première version de ce texte, plus étoffée, est parue dans la revue *Carnet rouge*, n° 17, octobre 2019 : reseau-ecole.pcf.fr/113111.

**NOTRE MINISTRE
ENTEND ASSUJETTIR
LES ENSEIGNANTS
AFIN QU'ILS SOIENT
LES VECTEURS DE
SON ENTÊTEMENT
À BÉGAYER LES
POLITIQUES LES PLUS
LIBÉRALES MENÉES
DEPUIS VINGT ANS.**

Si la France n'accorde que 42,5 % de son temps scolaire aux autres matières que le français et les maths, la Finlande, qui fait partie des bons élèves dans la lutte contre les inégalités, leur consacre plus de 60 % (ici, une école à Helsinki).

